

Éclairage public - Programme de travaux 1992

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Chaque année le Conseil Municipal vote au budget primitif, en investissement, un crédit qui est affecté aux travaux de rénovation et d'extension des installations d'éclairage public. Pour l'exercice 1992, le crédit inscrit au chapitre 901.12.233.89040 service 30900 est de 1 350 000 F, que la Commission n° 7 propose de répartir comme suit :

- réparations suite à accidents de circulation et vandalisme	250 000 F
- grosses réparations	250 000 F
- conformité, sécurité et dissociation du réseau	200 000 F
- travaux avec EDF	40 000 F
- travaux d'extension	110 000 F
- travaux de rénovation	500 000 F

Ces deux dernières lignes seraient ventilées en fonction des programmes de travaux des autres services, ou d'autres administrations, et en fonction des demandes des riverains, de la façon suivante :

Extensions

- abords Casino Municipal	50 000 F
- chemin du Point du Jour	45 000 F
- rue Mouras	15 000 F

Rénovations

- Boulevard Blum	60 000 F
- ZUP Planoise (2 ^{ème} tranche)	145 000 F
- rue Charles Nodier	20 000 F
- avenue Foch	20 000 F
- route de Gray	80 000 F
- avenue Léo Lagrange	85 000 F
- Boulevard de Gaulle	90 000 F

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme ci-dessus,

- autoriser M. le Député-Maire à signer les marchés à intervenir après appels d'offres ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces propositions.